Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE CENTRALE ..... (C.E.E.A.C)
ECONOMIC COMMUNITY OF CENTRAL AFRICAN STATES ..... (E.C.C.A.S)
COMUNIDAD ECONOMICA DE LOS ESTADOS DEL AFRICA CENTRAL..... (C.E.E.A.C)
COMUNIDADE ECONOMICA DE OS ESTADOS DE AFRICA CENTRAL ..... (C.E.E.A.C)

Contact : Secrétariat général de la CEEAC
www.ceeac-pddaa.org
BP : 2112 Libreville - GABON
Tel : +241 01 44 47 31
Fax : +241 01 44 47 32

PROGRAMME RÉGIONAL D'INVESTISSEMENT AGRICOLE, DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE - BUSINESS MEETING - Libreville, le 14 décembre 2017

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE CENTRALE
COMUNIDADE ECONOMICA DE OS ESTADOS DE AFRICA CENTRAL

ECONOMIC COMMUNITY OF CENTRAL AFRICAN STATES
COMUNIDAD ECONOMICA DE LOS ESTADOS DEL AFRICA CENTRAL

Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture

THE WORLD BANK
IBRD • IDA | WORLD BANK GROUP

NEPAD
TRANSFORMING AFRICA

PDDAA
Programme Détaillé pour le Développement de l' Agriculture en Afrique

PRIASAN

PROGRAMME RÉGIONAL D'INVESTISSEMENT AGRICOLE, DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE EN AFRIQUE CENTRALE

BUSINESS MEETING - Libreville, le 14 décembre 2017



Faire de l'Agriculture le levier de l'Intégration Régionale en Afrique Centrale

I- QU'EST-CE QUE LE PRIASAN ?

• C'est le premier instrument d'envergure régionale pour l'opérationnalisation de la Politique Agricole Commune de la CEEAC ;

• Le PRIASAN s'inscrit dans les orientations de l'institution en matière de développement du secteur



agricole et est cohérent avec la Politique Agricole Commune;

• Il se singularise des Programmes Nationaux d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN), mais assure la complémentarité et la subsidiarité avec ceux-ci ;

• Il traduit une volonté de mobilisation générale des acteurs du secteur au niveau sous régional.

II- A QUOI SERT-IL ?

Dans le cadre du PDDAA:

• Il oriente la planification stratégique de la CEEAC et permet de traduire la Politique Agricole Commune en actions concrètes ;

• Il sert d'instrument de mobilisation des ressources pour le financement de 13 fiches de projets intégrateurs ;

• Il permet la transformation du secteur agricole et l'accélération de la croissance économique au sein des Etats membres de la CEEAC ;

• C'est un outil de promotion de l'intégration régionale des économies par l'Agriculture.

III- COMMENT A-T-IL ETE ELABORE ?

• Avec l'appui technique du Hub rural et le concours de l'Organisation des



Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) ;

• De manière participative, avec une forte implication de tous les acteurs ;

• Il a été construit sur la base d'un diagnostic préalable et des options partagés avec les parties prenantes du secteur ;

• Il est aligné sur la vision du NEPAD (PDDAA) et de l'Union Africaine (Déclaration de Malabo de Juin 2014) en cohérence avec la PAC et la vision stratégique 2025 de la CEEAC ;

• Il a été adopté par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC par Décision no 39/ CEEAC/ CCEG /XVI /15 DU 24 mai 2015.

IV- QUELLE EST SA FINALITE ?

«Soutenir la croissance et la transformation du secteur agricole des Etats de l'Afrique Centrale, dans la triple perspective de: (i) l'amélioration des revenus des actifs agricoles, (ii) la réduction de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et l'incidence de la pauvreté, et (iii) la promotion de l'intégration régionale des économies des Etats de l'Afrique Centrale ».



V-QUEL EST SON OBJECTIF GENERAL ?

« Contribuer de manière substantielle et durable à la satisfaction des besoins alimentaires et nutritionnels, à l'accroissement des exportations et des revenus, à la réduction de la pauvreté des populations rurales dans les Etats membres ».

VI- QUELLES SONT LES OBJECTIFS SPECIFIQUES ?

Objectif Spécifique 1

Accroitre durablement la productivité et la compétitivité de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de l'aquaculture et de la foresterie, pour réduire le déficit agroalimentaire régional et améliorer les revenus des producteurs.

Objectif Spécifique 2

Développer des stratégies de gestion rationnelle et durable des ressources naturelles.

Objectif Spécifique 3

Promouvoir un environnement global favorable au développement agricole régional.



Objectif Spécifique 4

Favoriser l'accès à l'alimentation par les personnes vulnérables et exposées aux crises alimentaires et nutritionnelles.

VII- QUELLES SONT LES COMPOSANTES ?

Composante 1 : Promotion des filières agro-sylvo-pastorale et halieutique pour la sécurité alimentaire.

Composante 2 : Gestion des ressources naturelles et sécurisation du foncier.

Composante 3 : Promotion des conditions cadre nécessaires au développement régional.

Composante 4 : Accès à l'alimentation pour les personnes vulnérables et exposées aux crises alimentaires et nutritionnelles.

VIII- QUELS SONT LES RESULTATS ATTENDUS [1] ?

Composante 1

• La production régionale de produits vivriers est accrue pour réduire la pauvreté, l'insécurité alimentaire et la dépendance à l'égard des importations

• La productivité et la compétitivité des filières régionales d'exportation sont améliorées et leur intégration régionale renforce la contribution à la lutte contre la pauvreté.

• Les productions et les échanges régionaux de produits animaux sont accrus pour répondre aux besoins croissants en protéines animales, réduire la pauvreté et l'insécurité alimentaire.

• L'exploitation des potentialités des milieux aquatiques est optimisée par une gestion durable des ressources halieutiques et la promotion de l'aquaculture.

[1] : Cf Cadre logique de résultats dans le document principal

Composante 2

• Les écosystèmes forestiers contribuent au développement des populations locales.

• La biodiversité contribue à l'amélioration des conditions de vie et de la résilience des populations locales tout en favorisant la préservation des espèces menacées.

• Les ressources en eau partagées sont gérées équitablement entre les pays riverains et participent au développement durable des pays concernés.

• La gestion du foncier rural favorise la paix sociale, la promotion des investissements et la lutte contre la pauvreté.

Composante 3

• L'intensification du commerce intra et extra régional de produits agricoles est facilitée ;

• Des instruments régionaux de régulation du commerce extérieur sont développés ;

• Le fonctionnement des services agricoles est amélioré ;

• Les capacités des institutions et des acteurs régionaux du secteur agricole sont renforcées.

Composante 4

• Les politiques publiques et les dispositifs institutionnelles de lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle sont modernisés et adaptés ;

• Un cadre commun pour la mise en place d'un

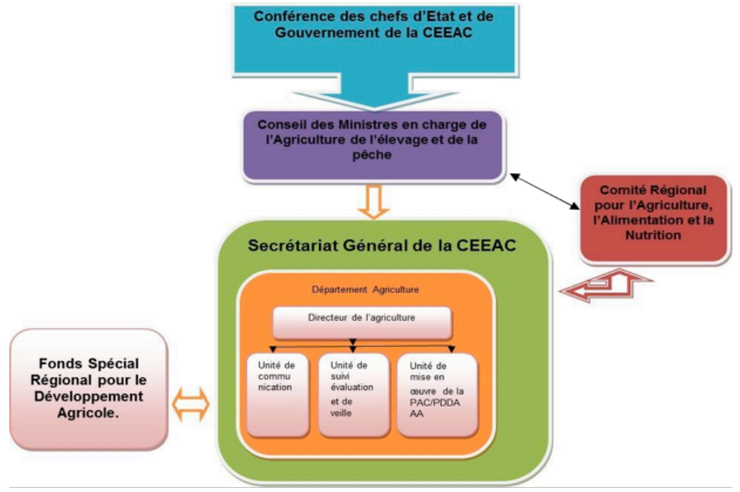

système d'alerte précoce pour les crises alimentaires et nutritionnelles est développé ;
• Des instruments régionaux d'appui à la prévention et à la gestion des crises alimentaires et nutritionnelles sont mises en œuvre.

IX- QUELS SONT LES BESOINS EN FINANCEMENT DU PRIASAN ?

• Le coût du programme est estimé à 987 050 000 Millions de Dollars US.

RÉPARTITION DES RESSOURCES PAR GUICHET [2] (USD)

GUICHET «INCITATIONS»	GUICHET «INFRASTRUCTURES»	GUICHET «INNOVATIONS»	GUICHET «INSTITUTIONS»
282 000 000	47 500 000	481 650 000	175 900 000

PLAN PRÉVISIONNEL D'ENGAGEMENT DES RESSOURCES (USD)

ANNÉE 1	ANNÉE 2	ANNÉE 3	ANNÉE 4	ANNÉE 5	TOTAL
52 032 625	254 080 300	226 979 025	226 979 025	226 979 025	**987 050 000**

Le plan prévisionnel de consommation des ressources financières repose sur les hypothèses suivantes :
a. Les lignes pour le renforcement des capacités de la CEEAC et des autres institutions régionales sont mobilisées dès l'an 1 et de façon régulière pour toute la durée du Programme ;
b. Les lignes pour le financement des travaux d'étude ou de planification stratégique sont préférentiellement mobilisées les années 1 et 2 ;
c. Les autres lignes sont mobilisées de façon régulière de l'année 2 à 5

X- QUEL MODELE DE PILOTAGE ?

La mise en œuvre du PRIASAN sera arrimée au nouveau cadre institutionnel qui sera issu de la réforme de la CEEAC en cours. Toutefois Le modèle institutionnel ci-dessous est suggéré à titre indicatif.

XI- QUELS SONT LES PARTENAIRES DE LA CEEAC ?

Créée en 1983, la CEEAC compte aujourd'hui onze Etats membres. Elle collabore de manière étroite avec les Gouvernements, les organisations régionales faîtières de producteurs, les institutions régionales, le l'Union Africaine/NEPAD, la communauté des bailleurs de fonds, les partenaires techniques et financiers, les institutions de recherches, la société civile et les agences du système des Nations-Unies.

Pour le financement du PRIASAN, la CEEAC compte sur les bailleurs traditionnels et potentiels ci-après :
La Banque mondiale (BM), la Banque Africaine de Développement(BAD), la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale(BDEAC), la coopération Allemande (KFW), l'Agence Française de Développement (AFD), le Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA), l'Union Européenne, l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), la Coopération Chinoise, l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) etc.

[2] : Cf la fiche n° 3 pour plus de détails sur les guichets

FICHES DE PROJETS

Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE CENTRALE
COMUNIDADE ECONOMICA DE OS ESTADOS DE AFRICA CENTRAL

ECONOMIC COMMUNITY OF CENTRAL AFRICAN STATES
COMUNIDAD ECONOMICA DE LOS ESTADOS DEL AFRICA CENTRAL

Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture

THE WORLD BANK
IBRD • IDA | WORLD BANK GROUP

NEPAD
TRANSFORMING AFRICA

PDDAA

PRIASAN

PROGRAMME RÉGIONAL D'INVESTISSEMENT AGRICOLE, DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE

FICHES DE PROJETS

BUSINESS MEETING

Libreville, le 14 décembre 2017